

CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 27 MAI 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Conseillers présents : M. POUGET-CHABROLLE, Maire – M. SEPTIER, Mme ROMEUF et M. FOULHOUX, Adjoints – Mmes BERNARD et NUNES - M. COMONT – Mme BRUN – M. GEOFFRE.

M. SEPTIER représenté par M. POUGET-CHABROLLE (arrivée à 19h45).

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 1^{er} avril 2016.

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 1^{er} avril 2016, est approuvé à l'unanimité.

2. VOIRIE COMMUNALE 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de choisir l'entreprise COLAS Rhône-Alpes Auvergne pour effectuer ces travaux, pour un montant total de **40 713 € H.T.**

3. RESTAURATION DE L'EGLISE - 3EME TRANCHE : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant les travaux de restauration de l'église Saint-Blaise d'Auzelles- 3^{ème} tranche, dressé par Monsieur Christian LAPORTE architecte du patrimoine. Cette tranche correspond à l'achèvement de la restauration extérieure.

Ce projet s'élève à **130 000 € H.T., soit 156 000 € T.T.C.** Lui présente le plan de financement de ce projet :

- | | | |
|---|---------------------------------------|----------------------|
| • | Subvention de l'Etat : | |
| | 27 % du montant H.T. soit | 35 100 € |
| • | Subvention du Conseil Départemental : | |
| | 24 % du montant H.T. soit | 31 200 € |
| • | Subvention du Conseil Régional : | |
| | 12 % du montant H.T. soit | 15 600 € |
| • | Fonds propres de la Commune : | 48 100 € H.T. |

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de restauration de l'église Saint-Blaise d'Auzelles – 3^{ème} tranche, présenté par Monsieur Christian LAPORTE, architecte du patrimoine ;
- approuve le plan de financement ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

4. AFFOUAGE 2016 : MODE DE PARTAGE ET LISTE DES MEMBRES DES SECTIONS.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il lui appartient, comme chaque année, de déterminer le mode de partage de l'affouage dans les sections (soit par feu, soit par tête, soit mixte) et de dresser la liste des membres des sections.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec six voix pour et trois abstentions (Mme BERNARD, MM. GEOFFRE et SEPTIER, membres de section) :

- Décide que l'affouage de 2016 dans les forêts sectionales de la Commune sera partagé comme les années précédentes **par feu**, c'est-à-dire par **chef de famille ou de ménage ayant domicile réel et fixe dans la section lors de la publication du rôle, avec le bénéfice d'un lot aux ascendants vivant avec leurs enfants; ceux-ci participent à l'affouage sans être ni chef de famille ni chef de ménage.**

- **Dresse la liste des membres par section :**

AILLOUX ET AUTRES	FONTANAS - LA GUELLE
01 – M. COUPAT Daniel et Mme SZWOLGIN Beata 02 - Mme PICARD Emilie 03 – Mme PICARD Fanny 04 - M. et Mme PICARD COUPAT Jacques 05 – M. VAES Philip	01 - Mme BERNARD Yolande 02 - M. et Mme FLOT BRUN Alain 03 – M. FRYDMAN Alexandre et Mme PHILLIPE Lucie 04 – M. MONTEL André 05 - M. et Mme MONTEL QUEYREL Daniel 06 - Mme MONTEL THUAIRE Huguette 07 – M. PIRONON Michel
BESSET – BAS	NEUVILLE
01 - Mme CHARDY JAFFEUX Marie 02 - M. et Mme JUILLE BRILLANT Christophe 03 – M. MOULIN Jean-Philippe et M. ELLIOT Christophe 04 - M. MOULIN Lucien 05 - M. et Mme SEPTIER BARBIER Maurice	01 – M. BLUYENS Didier et Mme CALLENS Charlyne 02 – M. CHABANET Pierre 03 - Mme DESUSCLADE CLEMENT Simone 04 - Mme ROUVET BARSE Eliane
CAVET	LA VAISSE
01 - M. ROSSI Mickaël et Mme TIOLET Emilie 02 – Mme DENIAU Aline 03 – Mme MONTEL Murielle	01 - Mme CHIREUX DRISSI Michèle 02 – M. et Mme TAVARES José
CHASSAGNE - LE BUISSON	VINDIOLET
01 - Mme BERRANGER BOURDA Georgette 02 – M. et Mme BORDEL CHASSAGNE Jean 03 – M. et Mme LOUBAT Serge 04 - M. MAJEUNE Henri 05 - Mme MAJEUNE GRANNET Germaine 06 - Mme MOSNIER GRANNET Madeleine 07 - Mme MOSNIER Sylvie 08 - M. PELLET Fernand 09 - M. et Mme PELLET LAURENT Ludovic 10 – Mme PELLET Sandrine et M. SEPTIER Ludovic 11 – M. PIOTET Jean-François et Mme MACIEL Emilie 12 - M. et Mme RENEAUME MIRADA Alain 13 - M. VACHERON Yannick	01 – M. et Mme BOUE Franck 02- M. et Mme CLUZEL PIOTET René 03 - Mme DALMAS Marie-Pierre 04 - Mme GARDEL MONTEL Lucienne 05 – M. et Mme HIBERTY VERNET Michel 06 - Mme LIGER Véronique 07 – Mme MASSELOT Joëlle 08 - Mme PIOTET BRUSSAT Marie 09 - M. ROUQUETTE Gilles
DARNES ET AUTRES	CHIGROS
01 - M. et Mme BERNARD ECHALIER François 02 - M. BERNARD Lucien 03 - Mme BERNARD Séverine et CHARFOULET Frédéric 04 - Mme BONNAND LHOSTAL Mireille 05 - M. et Mme CLEMENT François 06 - M. et Mme DRAPER Christopher 07 - M. et Mme ECHALIER DOUARRE Daniel 08 - Mme GEOFFRE MICHEAU Hélène 09 – M. et Mme GEOFFRE BAGEL Jean-Pierre	01 – M. FOURNET Eric

5. TARIF DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser le tarif des loyers en cours des logements communaux qui évoluent chaque année en fonction de

l'indice trimestriel de référence des loyers (I.R.L.) du 4^{ème} trimestre, soit une diminution de : **0.01 %**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

Tarif des loyers mensuels à compter du 1er Juillet 2016 :

	Loyers au 01/07/2015		Loyers au 01/07/2016
- Logement T 1 droite	186 Euros	185.98	arrondi à 186 Euros
- Logement T 1 gauche	195 Euros	194.98	arrondi à 195 Euros
- Logement T 2	194 Euros	193.98	arrondi à 194 Euros
- Logement T 3	327 Euros	326.96	arrondi à 327 Euros
- Logement T 3 (ancien cinéma)	290 Euros	289.97	arrondi à 290 Euros
- Logement T 4	349 Euros	348.96	arrondi à 349 Euros

6. AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE DU NOUVEL EPCI ISSU DE LA FUSION DE SEPT COMMUNAUTES DE COMMUNES DEFINI PAR L'ARRETE DU 19 AVRIL 2016.

Le Conseil Municipal, avec 3 abstentions (Mmes BRUN et NUNES et M. COMONT) et une voix contre (Mme BRUN), prononce un avis favorable sur le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des communautés de communes « du Pays d'Olliegues », « du Pays de Cunlhat », « du Pays d'Ambert », « du Haut-Livradois », « Livradois Porte d'Auvergne », « de la Vallée de l'Ance » et « du pays d'Arlanc » tel que défini par l'arrêté préfectoral du 19 avril 2016.

7. MISE EN PLACE D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS (CET).

Le Conseil Municipal décide de mettre en place un compte épargne temps. Les agents pourront l'alimenter par le report de leurs congés.

8. PLACES DE DEPOTS DES SECTIONS.

Devant les difficultés de remise en état des places de dépôts des sections, par les exploitants forestiers, le conseil décide de faire payer l'utilisation de ces places de dépôt de façon progressive, de faire un état des lieux avant et après, et de demander une caution.

9. DIVERS.

- Orange va supprimer la cabine téléphonique du Bourg.
- Compteurs Linky : un courrier de la Préfecture informe que les délibérations « seraient entachées d'illégalité pour motif d'incompétence ». En effet, la compétence a été confiée au SIEG du Puy-de-Dôme.
- Un bulletin communal va être créé suite à la disparition des pages communales dans le bulletin intercommunal. Il sera distribué en fin d'année.

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 21 heures.

Affiché à la porte de la Mairie, le 3 juin 2016.

Le Maire,



Paul POUGET-CHABROLLE.